68e ANNEE — N° 2 *Publication mensuelle* FEVRIER 1974

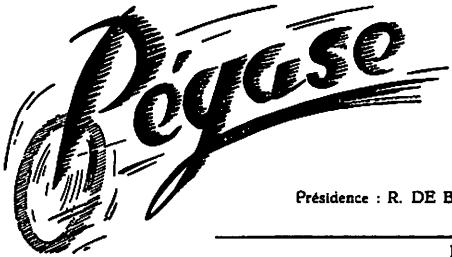

Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIETE ROYALE — FONDE EN 1906
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Affilié à la FEDERATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : M. Van Meurs, avenue des Rhododendrons, 12
1950 Crainhem. — Tél. 31 39 15.

Présidence : R. DE BOCK.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12
Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 100 F

Les articles n'engagent que leurs auteurs

Assemblée mensuelle du lundi 4 février 1974, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 4 FEVRIER 1974, à 20 h précises : **au nouveau « HELDER-PUB », rue Marie de Bourgogne, 18, 1040 Bruxelles,** avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du lundi 7 janvier 1974 ;
2. Présentation et admission de nouveaux membres ;
3. Voyage à Trois-Vierges, le 10 février 1974 : inscriptions, dernier délai ;
4. Voyage en Fagnes du 17 février 1974 : derniers paiments ;
5. Marathon du 10 mars 1974 ;
6. Voyage à Clairvaux les 30 et 31 mars 1974 ;
7. Boucle Wallonne ;
8. Tour de la Province de Namur ;
9. Perception des cotisations pour l'année 1974 ;
10. Divers ;
11. Projection par Mlle Louise Ingels et M. Roger Versluys : « La Sicile » ; dias 24 × 36.

Le Comité se réunira le jeudi 7 février 1974, à 20 h 30', au « Helder-Pub », rue Marie de Bourgogne, 18, 1040 Bruxelles.

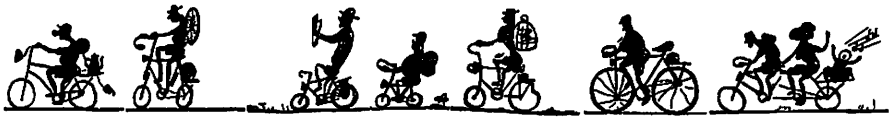

Excursions cyclistes du mois de février 1974

Réunion tous les dimanches à l'entrée du Bois à 9 h 30'. L'objectif sera déterminé sur place.

Excursions pédestres du mois de février 1974

Responsable des promenades : M. J. Gallet, Kalenbergstraat, 29, 1710 Dilbeek. — Tél. 22 12 17.
Responsable des randonnées : M. R. Porta, avenue J. F. Debecker, 120, 1200 Bruxelles. — Tél. 70 39 94.
Responsable du samedi après-midi : M. J. Deraedt, rue du Métal, 9a, 1060 Bruxelles. — Tél. 37 72 83.

SAMEDI 2 FEVRIER 1974. — Rrunion à 14 h 15' à Tervuren (Terminus des trams 44 et 45). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 12 km en Forêt de Soignes. Pilote : M. P. Vandenberg.

DIMANCHE 3 FEVRIER 1974. — « Promeneurs ». — Réunion Gare du Quartier Léopold à 9 h 30'. Départ à 10 h pour Gastuche via Ottignies. Arrivée à 10 h 31'. Gastuche, Ottenbourg, Bois de Rhode, Sint-Agatha-Rode (P.-N.) ; Pécrot, Nethen, Weert-Saint-Georges. 17 km. Retour en bus ou train.
Pilote : M. P. Vandenberg.

DIMANCHE 3 FEVRIER 1974. — « Randonneurs ». — Réunion à 8 h 30' Gare du Midi. Départ à 9 h 04' pour Lembeek. Arrivée à 9 h 26'. Lembeek, Ittre (P.-N.) ; Tourneppe. 25 km. Retour en bus.
Pilote : M. H. Vissens.

SAMEDI 9 FEVRIER 1974. — Réunion à 14 h 15' au Fort-Jaco. (Terminus du tram 18). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 12 km en Forêt de Soignes. Pilote : M. P. Vandenberg.

DIMANCHE 10 FEVRIER 1974. — « Promeneurs ». — « *Retour vers Bruxelles* ». — Réunion à 9 h 15' place Rouppe. Départ à 9 h 30' pour Waterloo. Arrivée à 10 h 19' (P.-N. *Au Kapitel*) ; Beersel. 19 km. Retour en bus. Pilote : M. J. Driesens.

DIMANCHE 10 FEVRIER 1974. — « Randonneurs ». — *Vallée de la Woltz au Grand-Duché.* — Réunion à 6 h 30' Gare du Nord. Départ à 6 h 49' pour Trois Vierges via Liège. Arrivée à 9 h 29'. Trois-Vierges, Cinq-Fontaines, Sassel, Maulusmillen, Hupperdange (P.-N.) ; Breidfeld, Binsfeld, Trois-Vierges. 26 km. Retour en train. Pilote : M. J.-C. Minne.

N. B. — Inscriptions fermes, tout dernier délai : à la séance du lundi 4 février. Les personnes ne désirant pas emporter de P.-N., pourront obtenir potage et assiette jambon à Hupperdange.

SAMEDI 16 FEVRIER 1974. — Réunion à 14 h 15' à Auderghem-Forêt. (Trams 44 et 45). Départ à 14 h 30'. Promenade d'environ 12 km. en Forêt de Soignes. Pilote : M. P. Vandenberg.

WEEK-END EN FAGNES

SAMEDI 16 FEVRIER 1974. — Réunion à 6 h 30' Gare du Nord. Départ à 6 h 53' pour Botrange via Verviers. Arrivée à 9 h 34'. Botrange, Oneux, Fagne de Clefays, Grand Hard, Bergenvenn, Schwarzbach, Roerbuch, Schatzesvenn, La Roer, Kalterherberg. 20 km. Souper et logement.

DIMANCHE 17 FEVRIER 1974. — Kalterherberg, Hohe Mark, Vallée de la Schwalm, Rocher de Bieley, Croix des Moines, Krokkesbach, Rocherath. 20 km. Retour en bus et train. Pilote : M. J. Gallet.

N. B. — Munissez-vous de bottes, de vivres et de boissons pour le P.-N. intégral du premier jour, le P.-N. intégral du second jour sera fourni par l'hôtel. L'hôtel se trouvant en territoire allemand, ayez aussi quelque D.M.

DIMANCHE 17 FEVRIER 1974. — Réunion à 10 h à Neerpede. (Terminus du bus 103). P.-N. à Vlezembeek. Pilote : M. J. Driesens.

SAMEDI 23 FEVRIER 1974. — Réunion à 14 h 15'. Place Wiener à Boitsfort. (Terminus du tram 32). Départ à 14 30'. Promenade d'environ 12 km en Forêt de Soignes. Pilote : M. P. Vandenberg.

DIMANCHE 24 FEVRIER 1974. — « Promeneurs ». — Réunion à 8 h 30'. Gare du Quartier Léopold. Départ à 9 h pour Ottignies. Arrivée à 9 h 14'. Ottignies, Petit Ry, Les Puces, Chapelle Saint-Donat. Château de Moriensart, Beaumont, Céroux-Mousty (P.-N.); Château de Pallandt, Wanroux, Bois de Thy, Bousval. 18 km. Retour en bus et train via Ottignies. Pilote : M. A. Roggeman.

DIMANCHE 24 FEVRIER 1974. — « Randonneurs ». — Réunion à 8 h. Gare du Midi. Départ à 8 h 33' pour Nederbrakel via Zottegem. Arrivée à 10 h 03'. Nederbrakel, Ten Bosse, Hoogbosstraat, Schudewee, Pevenage, Nijveloot, De Kapel, Chapelle du Crépion, La Houppe (P.-N.) ; Bois du Pottelberg, Queneau,

Baudenghien, Chapelle du Moulin du Sablon, Ellezelles, Place d'Aunoi, Bois d'Hubermont, Bois d'Antoing, Frasnes-lez-Buissenal. 26 km. Retour en bus et train. Pilote : M. R. Porta.

N. B. — Inscription chez M. Porta (Tél. 70 39 94), jusqu'au mardi 19 février (50 % de réduction).

DIMANCHE 3 MARS 1974. — « Promeneurs ». Début de la Boucle Wallonne. Réunion à 9 h 30'. Gare du Midi. Départ à 9 h 52' pour Nivelles. Détail au bulletin de mars.

DIMANCHE 3 MARS 1974. — Réunion à 8 h 45'. Place Wiener à Boitsfort. (Terminus du tram 32). Départ à 9 h. Entraînement au Marathon. Détail au bulletin de mars.

Boucle wallonne

Le groupe « Promeneurs » organise en 1974 et 1975 une boucle pédestre de Wallonie en trente étapes de plus ou moins 18 km chacune. La partie qui se déroulera en 1974, comprendre 18 étapes, celle de 1975 : 12 étapes.

Cette boucle débutera et se terminera à Nivelles.

Une médaille sera attribuée à toute personne ayant parcouru au moins 13 étapes en 1974 et 9 étapes en 1973. Voici le programme pour 1974 :

1re étape : le dimanche 3 mars : Nivelles-Genappe-Ottignies.

2e étape : le dimanche 17 mars : Ottignies-Wavre-Archennes.

3e étape : le dimanche 24 mars : Grez-Doiceau- Mélin-Jodoigne.

4e étape : le dimanche 31 mars : Jodoigne-Orp-le-Grands-Avernas.

5e étape : le dimanche 7 avril : Hannut-Fallais- Vinalmont.

6e étape : le dimanche 21 avril : Vinalmont-Amay-Engis.

7e étape : le dimanche 5 mai : Engis-Rotheux-Esneux.

8e étape : le dimanche 12 mai : Fraipont-Tancrémont-Verviers.

9e étape : le dimanche 26 mai : Verviers-Polleur-Spa.

10e étape : le dimanche 9 juin : Francorchamps-Stavelot.

11e étape : le dimanche 23 juin : Stoumont-Chêneux-Trois-Ponts.

12e étape : le dimanche 4 août : Lorcé-Chevron-Werbomont-Bomal.

13e étape : le dimanche 11 août : Barvaux-Erezée-Melreux.

14e étape : le dimanche 25 août : Marenne-Forrières.

15e étape : le dimanche 1er septembre : Rochefort-Villers-sur-Lesse-Hour.

16e étape : le dimanche 15 septembre : Houyet-Furfooz-Dinant.

17e étape : le dimanche 29 septembre : Dinant-Falmignoul-Heer-Agimont.

18e étape : le dimanche 6 octobre : Hastière-Morville-Florennes.

Tour de la province de Namur

Le groupe « Randonneurs » organise cette année le Tour Pédestre de la Province de Namur, en 15 étapes de plus ou moins 25 km chacune.

Les déplacements se feront en chemin de fer, sauf pour les 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, et 12e étapes qui se feront par autocar. Il est donc souhaité que les participants veuillent bien s'inscrire dans les délais demandés chaque mois par notre bulletin mensuel.

Une médaille sera attribuée à toute personne ayant parcouru au moins 12 étapes. En voici le programme :

1re étape : le dimanche 24 mars : Gembloux-Eghezée.

2e étape : le dimanche 7 avril : Eghezée-Sclaigneaux.

3e étape : le dimanche 28 avril : Sclaigneaux-Havelange.

4e étape : le dimanche 5 mai : Havelange-Haversin.

5e étape : le dimanche 19 mai : Haversin-Rochefort.

6e étape : le dimanche 26 mai : Rochefort-Voneche.

7e étape : le dimanche 9 juin : Voneche-Chairière.

8e étape : le dimanche 23 juin : Chairière-Willerzie.

9e étape : le dimanche 11 août : Willerzie-Feschaux.

10e étape : le dimanche 25 août : Feschaux-Treignes.

11e étape : le dimanche 8 septembre : Treignes- Le Bruly.

12e étape : le dimanche 22 septembre : Le Bruly-Mariembourg.

13e étape : le dimanche 13 octobre : Mariembourg-Walcourt.

14e étape : le dimanche 20 octobre : Walcourt- Mettet.

15e étape : le dimanche 27 octobre : Mettet-Namur.

Pilotes : alternativement MM. R. Porta et H. Vissens.

Il serait nécessaire de modifier ce programme si les restrictions persistaient quant à la circulation des véhicules automobiles.

A tous, bon succès et bonnes randonnées.

Notre bal 1973

La salle de l'*Hôtel des Acacias* était plus que comble le samedi 24 novembre. Pégase y donnait son bal. Jamais Pégase n'a vu tant de monde.

Aussi, devons-nous remercier de tout notre cœur la cheville ouvrière de cette manifestation, notre cher ami Justin et sa chère épouse, à qui nous associons ses fidèles collaborateurs : Mlle A. Caby, M. et Mme J. Gallet, Mlle L. Jaumain, M. et Mme L. Thielens et Mme R. Jacobs et G. Mathieu.

Tous nos remerciements également, à ceux qui contribuèrent à la réussite de notre tombola : notre cher Président et son épouse, M. et Mme R. Jacobs, M. et Mme M. Fauville qui à eux six, assurèrent 351 lots sur 820 ; tous nos membres auxquels nous associons toutes les firmes qui ont bien voulu répondre à notre appel et que nous vous recommandons :

Banque de Paris et des Pays-Bas, à l'attention de M. Buchelot, rue des Colonies, 31, 1000 Bruxelles.

« Agendas Corona » S.P.R.L. rue de Linthout, 101, 1040 Bruxelles.

Maison A. Delestray-Wittebols, « Crèmerie-Volaille », rue Brogniez, 96, 1070 Bruxelles.

Papeteries « Gécé » S.P.R.L. rue du Midi, 149, 1000 Bruxelles.

Société de Produits Alimentaires exclusif « Sopralex », rue de Termonde, 206-210, 1080 Bruxelles.

Les produits « Impérial ».

Etablissements A. Kinsbergen S.A. « Pontiac » Galilée Building, avenue Galilée, 5, 1030 Bruxelles.

Etablissements A. Marlair, rue Jean Noël, 17, 5000 Namur.

Vélos pour grands et petits, accessoires vélos, camping et tout articles sports, la très bonne adresse.

Les Produits Oréal, par intermédiaire de M. A. Steyaert.

« La Prévoyance Sociale » P.S. Building, rue Royale, 151, 1030 Bruxelles.

Assurance Royale Belge, S. A. rue Royale, 74, 1000 Bruxelles.

Ets L. Sanders, S. A. rue Henri Wafelaerts, 47-51, 1060 Bruxelles. Les produits de beauté lait aux « *Simples* », Simon et Havane.

Etablissements Soubry, 8800 Roeselare.

Coiffeur pour Hommes, M. et Mme Temmerman, rue Beecmans, 29, 1080 Bruxelles.

M. T. Vasteels « Droguerie du Midi », avenue Clémenceau, 2, 1070 Bruxelles.

Weltab, S.P.R.L. « Tabacs Cigarettes », rue du Vivier, 82-90, 1040 Bruxelles.

Montres « Richard », S.A., rue au Beurre, 23, 1000 Bruxelles.

Merci encore à tous, car ce fut une magnifique soirée. Les feux sont éteints, et déjà pensons-nous à 1974 et si, j'ose le dire, pensez-y aussi, pour notre ami Justin.

ECHOS

PERCEPTION DES COTISATIONS. — Notre trésorier se tient à votre disposition à nos séances mensuelles ou bien à son compte-chèque-postal n° 1472.12 du Cercle Pégase à Bruxelles, pour vous aider au renouvellement de votre contribution annuelle au Cercle. Pour les membres affiliés la cotisation est de 100 F.

D'avance le trésorier vous assure de toute sa reconnaissance.

Les cotisations perçues en octobre, novembre et décembre sont valables pour 1974.

La Loi sur la Conservation de la Nature

SUITE

Parcs naturels.

Un parc naturel est un territoire soumis, conformément à la présente loi, à des mesures ayant pour but de conserver le caractère, la diversité et les valeurs scientifiques de l'environnement, la flore et la faune indigènes ainsi que la pureté de l'air et des eaux et d'assurer la conservation de la qualité des sols.

Un parc naturel créé à l'initiative de l'Etat est un parc naturel national. Un parc naturel créé à l'initiative d'un autre pouvoir public est un parc naturel régional.

Le Ministre de l'Agriculture et le Ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions, peuvent, par un arrêté pris conjointement, créer un parc naturel national pour les territoires qu'ils soumettent aux mesures visées ci-dessus.

Protection des forêts et de l'espace rural.

Pour des raisons de conservation de la nature et sur avis du Conseil supérieur de la conservation de la nature, le Roi peut prendre des mesures, assorties de subventions, aux conditions qu'il fixe, en vue de favoriser dans les forêts publiques ou privées :

— la restauration des peuplements dégradés ;
— le maintien des bois feuillus ;
— la réintroduction de feuillus dans les bois de conifères ;
— l'ouverutre des forêts au public.

A suivre.

Imp. Reynaert-Van Deun, r. Froebel, 9, 1000 Brux. Tél. 12 22 54.